

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 9 AVRIL 2016 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



Étaient présents :	Le Maire	
•		Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick
		Tim Kalil
		Marc Fredette
		Chantal Raymond
		Stephen Lloyd
		Bruce MacNab
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes

1. Résolution 2016-032 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Chantal Raymond et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE suivant la demande de la conseillère Chantal Raymond, que l'ordre du jour soit modifié par l'ajout au point **5. Communications** du point **5.4 Site WEB annonce du nouveau site de la Ville de Barkmere** et que le l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 12 mars 2016

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport de la direction générale
- 4.2 Comptes à payer
- **4.3** Résolution Embauche d'une adjointe administrative
- 4.4 Dépôt du certificat suite à l'avis public du règlement 237
- **4.5** Résolution Nomination d'un maire suppléant
- **4.6** Résolution Dépôt des états financiers 2015 : dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant

5. Communications

- 5.1 Résolution Dispense de lecture pour le règlement numéro 238
- 5.2 Résolution Adoption du Règlement 238 portant sur le bulletin municipal de la Ville de Barkmere.
- 5.3 Réception d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire
- 5.4 Site WEB, annonce du nouveau site de la ville de Barkmere

6. Environnement

6.1 Avis de motion – Modification au règlement 162

7. Infrastructures

7.1 Résolution – Achat de quais pour la location à la marina

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

- 8.1 Rapport du maire
- 8.2 Résolution Tarif non-résident pour camp de jour Huberdeau

9. Levée de l'assemblée



ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 <u>Résolution 2016-033 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2016</u>

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2016 soit adopté tel que déposé.

<u>ADOPTÉE</u>

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Les chiffres de tonnage pour les matières résiduelles pour 2015 ont été publiés. Nos efforts ont porté fruit : alors que nous étions les pires de la MRC en 2014, nous sommes revenus parmi les meilleurs recycleurs. Nos éco-centres mobiles, combinés avec l'abandon des conteneurs à gros rebut, y sont pour beaucoup. Nous espérons que les nouveaux conteneurs achetés cet hiver vont nous permettre de continuer à réduire le volume des déchets enfouis. Ceci va nous permettre de réduire nos quotes-parts à la RIDR en 2017, par rapport aux autres municipalités.

3.2 Correspondances

Nous avons reçu une lettre du MAMOT à l'effet que notre budget de 2016 n'avait pas encore été soumis. Nous avons corrigé la situation depuis.

Nous avons reçu une lettre de Mme Andrea Leber au sujet de la toilette sèche de l'Île Goulden.

Nous avons reçu une lettre de M. Kevin O'Shaughnessy et son épouse, qui désirent que la Ville leur rembourse les frais de camp d'été de la Municipalité d'Huberdeau.

Il y a eu de nombreuses lettres et demandes au sujet du règlement d'emprunt. Nous avons tenté d'expliquer à nouveau la problématique au sujet de la subvention du programme PIQM. Nous referons une explication complète dans le prochain bulletin municipal, une fois les chiffres finalisés avec le Ministère.

3.3 **APLÉ**

Aucun représentant sur place.

3.4 Suivis de la dernière séance

À la question de Mme Andrea Leber au sujet de la toilette sèche de l'Île Goulden. D'abord, nos règlements d'urbanisme permettent, par exception, d'installer une toilette sèche dans les parcs, les terrains de jeux et autres lieux publics. L'Île Goulden étant officiellement un parc, ce genre d'équipement y est donc permis. Par contre, l'installation doit respecter les exigences du règlement provincial Q-2,r.22 pour ce genre de toilette. L'APLÉ nous avait soumis un plan pour leurs installations de l'Île Goulden, qui prévoyait le remplacement de la toilette. Notre inspecteur municipal s'assurera que la nouvelle installation respecte le règlement provincial.

Au sujet de l'embauche d'une adjointe administrative, Mme Louise Sanderson n'a malheureusement pas démontré les compétences minimales nécessaires pour remplir les fonctions. M. Deschênes nous propose une autre candidate pour cette séance.



3.5 Période de questions

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h11.

<u>Madame Sylvestre</u>: informe le Conseil que suite à des démarches auprès de sa compagnie d'assurance-habitation, cette dernière lui annonce qu'elle ne peut réévaluer sa police habitation en cas de feu suite à l'installation de la borne sèche. Elle informe également le conseil que le déneigement du chemin menant à la borne sèche laissait grandement à désirer cet hiver.

<u>Madame Leber</u>: informe le Conseil qu'elle a également acheminé une lettre de recommandation à la Ville concernant l'implantation d'un système de vignette pour les embarcations accédant au lac des Écorces.

Le Maire confirme la réception de cette lettre par la Ville et lui indique que l'administration de la Ville est actuellement en rédaction afin de modifier le règlement 162 en vue d'inclure dans ce règlement un système d'enregistrement des bateaux avec vignettes et qu'un point est prévu aujourd'hui à l'ordre du jour pour passer un avis de motion sur ce sujet.

<u>Monsieur Duchesne</u>: partage avec le Conseil l'évènement de vol et vandalisme survenu sur le chemin des Jésuite cet hiver et se questionne sur différents points concernant la position du Conseil à l'égard de l'opération Lynx que l'on retrouve à Montcalm, la sécurité à Barkmere et du rôle de la Ville et témoigne que la Sureté du Québec semble connaitre le malfaiteur mais faute de preuve formelle ne peut porter d'accusations.

Le Maire confirme être au fait de ces méfaits survenus cet hiver et mentionne qu'annuellement la Ville est au prise avec quelques évènements de ce genre conséquents à notre réalité de résidence de villégiature estivale qui occasionne ce type d'occurrences puisque les résidences sont inhabitées l'hiver. Nous rencontrons formellement et annuellement le capitaine de la Sureté du Québec et l'informons entre autres de cette situation et souhaitons suite à nos représentations qu'il y ait davantage de patrouilles policières à Barkmere. Le Maire cite le cas de l'été 2015 où un voleur fut photographié par des caméras de chasse lesquelles photos furent remises au corps policier et à ce jour... aucune arrestation. Le Maire informe monsieur Duchesne qu'il y a un comité de sécurité à la Ville et selon son intérêt l'invite à s'impliquer sur ce comité.

<u>Madame Bartlett</u>: demande au conseil, si nous avons octroyé le contrat de construction de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire. Le Maire répond NON.

<u>Madame Bartlett</u>: demande au Conseil, si le Gouvernement ne nous donne pas la subvention pour la construction, la Ville va-t-elle procéder avec la construction de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire. Le Maire répond NON.

Le Maire informe les citoyens présents sur le processus d'attribution de la subvention associée au projet de construction et mentionne que lorsque nous obtiendrons du Gouvernement les informations finales de la subvention, le Conseil donnera et transmettra en détail aux citoyens les tenants et aboutissants financiers du projet de construction pour l'Hôtel de Ville et le centre communautaire et de l'impact financier qui sera minimal sur les finances de la Ville.

<u>Madame Sylvestre</u>: informe le Conseil qu'il y a sous le pont à l'entrée de la Ville un arbre mort qui pourrait provoquer un embâcle.

Nous communiquerons avec les instances concernées pour rectifier la situation au besoin. À titre informatif, il y a double juridiction soit la Ville et la MRC puisque c'est cette dernière qui a juridiction sur les cours d'eau.



<u>Monsieur Bellerose</u>: informe le Conseil que suite aux travaux de réhabilitation du Ministère des transports au pont enjambant le ruisseau Long à l'entrée de la Ville cela occasionne un niveau d'eau supérieur lors de crues des eaux qu'avant la réparation du pont.

Fin de la période de questions: 10h52.

4. Finances et Administration

4.1 Rapport du directeur général

Dossier barrage, nous procéderons la semaine prochaine avec l'installation d'une règle pour prendre les mesures du niveau d'eau du lac et procéderons avec notre firme d'ingénieur à la prise du débit d'eau. Cette action est conséquente aux travaux de reclassement du barrage.

Dossier Hôtel de ville et centre communautaire, le règlement 237 fut acheminé à Québec et est en attente de signature du ministre tout comme notre subvention au programme PIQM.

Nous avons émis 1 permis de construction, 2 certificats d'autorisation, 1 demande de PIIA et aucune demande de lotissement. Nous n'avons reçu aucune confirmation de pompage septique.

Concernant les mutations, la MRC des Laurentides nous a transmis une transaction de transfert de propriété entre **Kim NYMARK et Thomas Larder.**

4.2 Résolution 2016-034 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

e Barkmere				
re des chèques pour 1541111	1 Banque N	Nationale -	Mont-Tremblant	
	ank Man	t Trombla	nt	
e Log for 15411111 National B	ank - Won	t-i rembia	nt	
Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
Payee	Amount	Date		Explanation
Lhadra Quábas	\$270.40	2016 02 10	Électricité 192 en Berlmare	Electricity 182 Barkmere road
*	, .			Electricity 182 Barkmere road
•	. ,			Electricity - Street lighting
*	. ,			
Hydro-Quebec	. ,			Electricity - Landing
				Pay for period ending 2016-03-20
				Pay for period ending 2016-03-20
	,		· '	Phone Town Hall
Mastercard	. ,			Miscillanious expenses
	\$116,54		Paie période finissant 20 mars 2016	Pay period ending March, 20 201
	\$424,36	2016-04-06	Paie période finissant 3 avril 2016	Pay period ending April 3, 2016
	\$1 840,95	2016-04-06	Paie période finissant 3 avril 2016	Pay period ending April 3, 2016
	\$1 533,17	2016-04-06	Paie période finissant 3 avril 2016	Pay period ending April 3,2016
	P0 000 04		Tatal Dislament 242	Tatal Diday 042
	\$8 996,84		Total - Regiement 213	Total - Bylaw 213
Energies Sonic RN s.e.c	\$431,53	2016-04-28	Huile Chauffage	Heating Oil
Freashwater Research	\$1 575.00	2016-04-09		Water Quality Data Research
	,		,	Internet Site Design
1 /	. ,			Public Notice
	φοσο,σ.	2010 01 00	7 the 1 delic	T done House
Ministre des Finances du Qué. (CEH)	\$3 101,85	2016-04-09	Barrages - Auto.	Dam. Auto.
Annulé				
Annulé				
Fastman Systems	\$1 045 89	2016-04-09	Factures de taxes 2016	Tax Bills 2016
	V · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			City Hall Project
	\$3 175 61			Legal Notice
, ,				Temporary Town Hall Rental
	. ,		·	Chain Saw Repairs
	φ∠00,00	2010-04-09	Nepararation de Scie à Chaine	Chain Saw Repairs
	PCEC OC	2016 04 00	Dánangas au E guril 2016	Evenence consult to April 5, 2010
				Expense account to April 5, 2016
	. ,			Expense account to April 5, 2016
				Accounting
Alissa Meurs	\$100,00	2016-04-09	Ménage	Cleaning
r	re des chèques pour 15411111 of Barkmere e Log for 15411111 National B Bénéficiaire Payee Hydro-Québec Bell Canada Mastercard Energies Sonic RN s.e.c Freashwater Reseaech Clipet, M. Léo Médias Transcontinental S.E.N.C Annulé Ministre des Finances du Qué. (CEH) Annulé Eastman Systems Médias Transcontinental S.E.N.C. Tremblay Savoie Lapierre Equipements Moore Ltée. Réparation Petits Moteurs Gémontserv. Annulé Roy, Dave Williams Steve Deschenes Monique Bibeau	re des chèques pour 15411111 Banque Nof Barkmere e Log for 15411111 National Bank - Mon Bénéficiaire Montant Payee Amount Hydro-Québec \$378,18 Hydro-Québec \$720,81 Hydro-Québec \$334,46 Hydro-Québec \$334,46 Hydro-Québec \$33,40 \$1 840,95 \$1 382,25 Bell Canada \$159,86 Mastercard \$220,91 \$116,54 \$424,36 \$1 840,95 \$1 533,17 \$8 996,84 Energies Sonic RN s.e.c \$431,53 Freashwater Reseaech \$1 575,00 Clipet, M. Léo \$990,00 Médias Transcontinental S.E.N.C \$588,67 Annulé Ministre des Finances du Qué. (CEH) \$3 101,85 Annulé Eastman Systems \$1 045,89 Médias Transcontinental S.E.N.C. Tremblay Savoie Lapierre \$3 175,61 Equipements Moore Ltée. \$439,78 Réparation Petits Moteurs Gémontserv. \$200,00 Monique Bibeau \$900,00 Monique Bibeau \$900,00	re des chèques pour 15411111 Banque Nationale of Barkmere e Log for 15411111 National Bank - Mont-Trembla Bénéficiaire	Proceedings



4.3 Résolution 2016-035 – Embauche d'une adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE Madame Louise Sanderson a été remerciée le 8 avril 2016 de ses fonctions d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE les services d'une ressource à la comptabilité et au greffe sont requis;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal entérine le remerciement de madame Louise Sanderson.

QUE Madame Manon Tassé soit engagée comme travailleur autonome pour combler les besoins en comptabilité et en secrétariat pour la Ville de Barkmere et ce, à compter du 18 avril 2016, conditionnellement à ce que les références à venir soient positives;

QUE le taux horaire versé comme travailleur autonome soit de 20\$ de l'heure.

ADOPTÉE

4.4 Dépôt du certificat suite à l'avis public du règlement 237

Règlement 237

Je, Steve Deschenes directeur général et secrétaire-trésorier, de la Ville de Barkmere certifie, que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 237 est de 367 et que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 48 et que le nombre de signatures apposées est de 12 (douze);

Je déclare, que le règlement 237 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

4.5 Résolution 2016-036 - Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la conseillère Chantal Raymond à titre de mairesse suppléante de la Ville de Barkmere se termine le 9 avril 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseiller Jake Chadwick soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 10 avril 2016 au 9 juillet 2016 inclusivement.

ADOPTÉE



4.6 <u>Résolution 2016-037 – Dépôt des états financiers 2015 : dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant</u>

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredett, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le rapport financier de la Ville de Barkmere, pour l'année 2015, soit adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville ;

ET

QUE le rapport de l'auditeur indépendant, accompagnant ledit rapport financier 2015, soit également adopté et qu'il soit consigné aux archives de la Ville.

ADOPTÉE

5. Communications

5.1 Résolution 2016-038 – Dispense de lecture du règlement 238

CONSIDÉRANT QUE l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 238 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le règlement numéro 238 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du règlement numéro 238 modifiant le règlement de zonage numéro 201.

<u>ADOPTÉE</u>

5.2 <u>Résolution 2016-039 – Adoption du règlement 238 portant sur le bulletin</u> municipal de la Ville de Barkmere

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere veut s'assurer que ses avis publics rejoignent le plus grand nombre possible de propriétaires et de contribuables (collectivement, les « contribuables »);

CONSIDÉRANT QUE la majorité des contribuables de la Ville de Barkmere n'ont pas leur résidence permanente sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bulletin municipal de la Ville de Barkmere est distribué gratuitement à tous les contribuables de la ville et rejoint ainsi un nombre beaucoup plus grand de contribuables que les autres journaux publiés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 13 février 2016 par la Conseillère Chantal Raymond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :



D'ADOPTER le règlement 238 portant sur le bulletin municipal de la Ville de Barkmere

ADOPTÉE

5.3 <u>Réception d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire</u>

Le Maire a fait mention de la reception de cette lettre au point 3.2 Correspondances

5.4 Site WEB, annonce du nouveau site de la ville de Barkmere

La conseillère Chantal Raymond annonce aux citoyens présents que la Ville procédera au lancement de son nouveau site internet cette semaine. L'adresse reste la même, soit www.barkmere.ca.

6. Environnement

6.1 Avis de motion - Modification au règlement 162

Un avis de motion est donné par le conseiller Tim Kalil, pour la présentation à une prochaine séance du Conseil municipal, d'un règlement amendant le règlement 162 afin d'y inclure l'obligation de doter les embarcations motorisées naviguant sur le Lac des Écorces d'une vignette d'identification.

7. Infrastructures

7.1 Résolution 2016-040 - Achat de quais pour la location à la marina

CONSIDÉRANT l'insuffisance d'emplacements de quais municipaux disponibles en location;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déterminé que nous devrions procéder à l'achat de huit (8) emplacements de quai supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a demandé auprès de différents fabricants des soumissions pour l'acquisition de quais;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Fredette, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere octroi un contrat d'achat de quai à Quais Laurentiens pour huit (8) emplacements supplémentaires conformément à la soumission reçue;

QUE le coût d'achat de ces huit (8) nouveau emplacements n'excède pas 20980\$ excluant les taxes;

ADOPTÉE

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

Nous recevrons un remboursement de \$3,563.92 de la RIDR, pour un trop-payé en 2015. Encore une fois, nos efforts de l'an dernier pour réduire nos déchets ont porté fruit.

La MRC a rencontré deux candidats pour la direction des nouvelles régies d'incendie, qui ont été engagés. Celui de la Régie Nord-Ouest (qui devrait nous desservir) s'appelle Simon Harvey, mais nous avons appris cette semaine par les journaux qu'il avait déjà démissionné. Les régies devraient être en place pour le mois d'avril. Nous n'avons pas obtenus d'autres informations pour la desserte de Barkmere.



Notre règlement 235 au sujet des quais et abris à bateaux a été approuvé, il est donc entré en vigueur.

Dès cette année, les éco-centres accepteront les gros rebuts, afin de réduire le tonnage de matières enfouies. Ils ont donc appris de notre succès de 2015...

8.2 <u>Résolution 2016-041 – Tarif non-résident pour camp de jour à la municipalité d'Huberdeau</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere offre aux résidents des municipalités environnantes de Montcalm, d'Arundel et d'Huberdeau, une tarification réduite de 50% pour la décontamination des embarcations et le stationnement pour les visiteurs de ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a remis sa part de la subvention du Parc Rural régional aux municipalités environnantes pour qu'elles puissent effectuer des réparations au Corridor aérobique, une infrastructure qui n'est pas utilisée par les contribuables de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a appuyé la municipalité d'Huberdeau dans ses démarches auprès de la Commission scolaire des Laurentides pour préserver son école primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a appuyé la municipalité d'Huberdeau dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour préserver le Centre Jeunesse des Laurentides (résidence Vert-Pré);

CONSIDÉRANT QUE la résolution 37-16 du Conseil municipal d'Huberdeau établissant un tarif non-résident pour les activités du camp de jour de \$770 par enfant, soit 250% de plus que le tarif de \$300 pour les résidents d'Huberdeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere exprime sa très grande déception face à la décision du Conseil municipal d'Huberdeau d'imposer un tarif prohibitif aux non-résidents pour son activité de camp de jour;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere demande à la Municipalité d'Huberdeau de réviser sa décision, dans un esprit d'une collaboration régionale;

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux Municipalité d'Huberdeau, d'Arundel et de Montcalm.

ADOPTÉE



9. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 mai 2016, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 Résolution 2016-042 - Levée de la séance

Il est 11h28

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :	Certifié par :		
Luc Trépanier, Maire	Steve Deschenes, Directeur général et secrétaire-trésorier.		

Permis et Certificats d'Autorisation pour 2016 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION						
Permis Permis			4-200-200-200-200-200-200-200-200-200-20	1.05	20000000	
Date Year Category	Category	Number Type Construction, reno, reconstruction, agrandisement	LDE	Description		
29-mars-16	2016	¢	03	Installation septique	8050	Construction d'une nouvelle installation septique conforme

CERTIFICAT D'AUTORISATION						
Date	Permis Permis			Type Constriction, râné, reconstruction, agrandissement, currage	LDE	- CONT. P. CO.
Year (Category	Number	Description			
11-mars-16	2016	CA	- 03	Demolition	0185	Démolition d'un garage suite à son éffondrement
22-mars-16	2016	CA	04	Demolition + rénovation dans le littoral		Démolition d'un abri à bateau s'étant éffondré + rénovation du quai restant existant.

VIDANGES SEPTIQUE - MARS 2016					
Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by	